

ANNEXE 1 : ASSISE RÉGLEMENTAIRE, MONTANTS ET BUTOIRS INDEMNITAIRES ACTUELS DE CHAQUE CADRE D'EMPLOIS AU 01/07/2022 :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois des Administrateurs Territoriaux

Administrateur
Administrateur hors classe
Administrateur général

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Administrateurs Territoriaux							
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
7	Administrateur	1 185,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	4 150,00 €
	Administrateur hors classe	1 495,00 €					
	Administrateur général	RI fonctionnel					
6	Administrateur	1 185,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		4 150,00 €
	Administrateur hors classe	1 495,00 €					
	Administrateur général	RI fonctionnel					
5	Administrateur	1 185,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €		4 150,00 €
	Administrateur hors classe	1 495,00 €					
	Administrateur général	RI fonctionnel					
4	Administrateur	1 185,00 €	Niveau 2.1 Responsable de pôle d'activité Responsable appui et développement	250,00 €	4 600,00 €		
	Administrateur hors classe	1 495,00 €					
	Administrateur général	RI fonctionnel					
3	Administrateur	1 185,00 €	Niveau 2.0 Directeur Manager Directeur d'établissement Culturel Directeur Expert	410,00 €	4 600,00 €		
	Administrateur hors classe	1 495,00 €					
	Administrateur général	RI fonctionnel					
2	Administrateur	1 185,00 €	Niveau 1.1 Directeur de département	1 205,00 €	4 900,00 €		
	Administrateur hors classe	1 495,00 €					
	Administrateur général	RI fonctionnel					
1	Administrateur		Niveau 1.0 DGA – DGS	Montants individuels	4 900,00 €		
	Administrateur hors classe						
	Administrateur général						

Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux

Attaché

Attaché principal

Directeur territorial

Attaché hors classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux							
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
6	Attaché	562,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	2 000,00 €
	Attaché principal	718,00 €					
	Directeur territorial	788,00 €					
	Attaché hors classe	1 085,00 €					
5	Attaché	562,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		2 500,00 €
	Attaché principal	718,00 €					
	Directeur territorial	788,00 €					
	Attaché hors classe	1 085,00 €					
4	Attaché	562,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert. Développeur de projet	210,00 €		2 500,00 €
	Attaché principal	718,00 €					
	Directeur territorial	788,00 €					
	Attaché hors classe	1 085,00 €					
3	Attaché	562,00 €		Niveau 2.1 Responsable de pôle d'activité Responsable appui et développement	250,00 €		3 150,00 €
	Attaché principal	718,00 €					
	Directeur territorial	788,00 €					
	Attaché hors classe	1 085,00 €					
2	Attaché	562,00 €	Niveau 2.0 Directeur Manager Directeur d'établissement Culturel Directeur Expert	410,00 €	3 150,00 €		
	Attaché principal	718,00 €					
	Directeur territorial	788,00 €					
	Attaché hors classe	1 085,00 €					
1	Attaché	562,00 €	Niveau 1.1 Directeur de département	1 205,00 €	3 550,00 €		
	Attaché principal	718,00 €					
	Directeur territorial	788,00 €					
	Attaché hors classe	1 085,00 €					

Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux

Rédacteur

Rédacteur principal 2° classe

Rédacteur principal 1° classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux	
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant			
3	Rédacteur	385,00 €		RIF 1° niveau	100,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 516,67 €	
	Rédacteur principal 2° classe	415,00 €						
	Rédacteur principal 1° classe	430,00 €						
2	Rédacteur	385,00 €		RIF 2° niveau	140,00 €		1 655,00 €	
	Rédacteur principal 2° classe	415,00 €						
	Rédacteur principal 1° classe	430,00 €						
1	Rédacteur	385,00 €		177,00 €	RIF prise de fonction d'un niveau supérieur		75,00 €	1 655,00 €
	Rédacteur principal 2° classe	415,00 €		147,00 €				
	Rédacteur principal 1° classe	430,00 €		132,00 €				

Cadre d'emplois des Adjoints administratif territoriaux

Adjoint administratif

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux							
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
5	Adjoint	175,00 €		RIE niveau A-1	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 000,00 €
	Adjoint principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint principal 1° classe	175,00 €					
4	Adjoint	175,00 €		RIE niveau B-2	121,00 €		1 000,00 €
	Adjoint principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint principal 1° classe	175,00 €					
3	Adjoint	175,00 €		RIE niveau C-3	165,00 €		1 050,00 €
	Adjoint principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint principal 1° classe	175,00 €					
2	Adjoint	175,00 €		RIE niveau D-4	190,00 €		1 050,00 €
	Adjoint principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint principal 1° classe	175,00 €					
1	Adjoint	175,00 €	210,00 €	RIE prise de fonction d'un niveau supérieur	100,00 €	1 050,00 €	
	Adjoint principal 2° classe	175,00 €	210,00 €				
	Adjoint principal 1° classe	175,00 €	210,00 €				

FILIÈRE TECHNIQUE

Cadre d'emplois des Ingénieurs en chef territoriaux

Ingénieur en chef
Ingénieur en chef hors classe
Ingénieur général

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 14 février 2019 portant application au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Ingénieurs en Chef territoriaux

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
7	Ingénieur en chef	1 185,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	4 600,00 €
	Ingénieur en chef hors classe	1 495,00 €					
	Ingénieur Général	RI fonctionnel					
6	Ingénieur en chef	1 185,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		4 600,00 €
	Ingénieur en chef hors classe	1 495,00 €					
	Ingénieur Général	RI fonctionnel					
5	Ingénieur en chef	1 185,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €		4 600,00 €
	Ingénieur en chef hors classe	1 495,00 €					
	Ingénieur Général	RI fonctionnel					
4	Ingénieur en chef	1 185,00 €		Niveau 2.1 Responsable de pôle d'activité Responsable appui et développement	250,00 €		4 900,00 €
	Ingénieur en chef hors classe	1 495,00 €					
	Ingénieur Général	RI fonctionnel					
3	Ingénieur en chef	1 185,00 €		Niveau 2.0 Directeur Manager Directeur d'établissement Culturel Directeur Expert	410,00 €		4 900,00 €
	Ingénieur en chef hors classe	1 495,00 €					
	Ingénieur Général	RI fonctionnel					
2	Ingénieur en chef	1 185,00 €	Niveau 1.1 Directeur de département	1 205,00 €	5 600,00 €		
	Ingénieur en chef hors classe	1 495,00 €					
	Ingénieur Général	RI fonctionnel					
1	Ingénieur en chef		Niveau 1.0 DGA – DGS	Montants individuels	5 600,00 €		
	Ingénieur en chef hors classe						
	Ingénieur Général						

Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux

Ingénieur

Ingénieur principal

Ingénieur hors classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat et aux emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1er groupe et du 2e groupe des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux							
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
6	Ingénieur	810,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	3 083,33 €
	Ingénieur principal	1 070,00 €					
	Ingénieur hors classe	1 085,00 €					
5	Ingénieur	810,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		3 083,33 €
	Ingénieur principal	1 070,00 €					
	Ingénieur hors classe	1 085,00 €					
4	Ingénieur	810,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €		3 083,33 €
	Ingénieur principal	1 070,00 €					
	Ingénieur hors classe	1 085,00 €					
3	Ingénieur	810,00 €		Niveau 2.1 Responsable de pôle d'activité Responsable appui et développement	250,00 €		3 529,17 €
	Ingénieur principal	1 070,00 €					
	Ingénieur hors classe	1 085,00 €					
2	Ingénieur	810,00 €	Niveau 2.0 Directeur Manager Directeur d'établissement Culturel Directeur Expert	410,00 €	3 529,17 €		
	Ingénieur principal	1 070,00 €					
	Ingénieur hors classe	1 085,00 €					
1	Ingénieur	810,00 €	Niveau 1.1 Directeur de département	1 205,00 €	3 950,00 €		
	Ingénieur principal	1 070,00 €					
	Ingénieur hors classe	1 085,00 €					

Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux

Technicien

Technicien principal de 2° classe

Technicien principal de 1° classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
3	Technicien	385,00 €		RIF 1° niveau	100,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 657,08 €
	Technicien principal 2° classe	415,00 €					
	Technicien principal 1° classe	510,00 €					
2	Technicien	385,00 €		RIF 2° niveau	140,00 €		1 759,58 €
	Technicien principal 2° classe	415,00 €					
	Technicien principal 1° classe	510,00 €					
1	Technicien	385,00 €	425,00 €	RIF prise de fonction d'un niveau supérieur	75,00 €	1 759,58 €	
	Technicien principal 2° classe	415,00 €	395,00 €				
	Technicien principal 1° classe	510,00 €	300,00 €				

Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise territoriaux

Agent de maîtrise

Agent de maîtrise principal

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux	
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant			
3	Agent de maîtrise	325,00 €		RIE AM	50,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 000,00 €	
	Agent de maîtrise principal	385,00 €						
2	Agent de maîtrise	325,00 €		RIE AM encadrant	100,00 €		1 050,00 €	
	Agent de maîtrise principal	385,00 €						
1	Agent de maîtrise	325,00 €		60,00 €	RIF prise de fonction d'un niveau supérieur		100,00 €	1 050,00 €
	Agent de maîtrise principal	385,00 €						

Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux

Adjoint technique

Adjoint technique principal de 2° classe

Adjoint technique principal de 1° classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Adjoints Technique Territoriaux

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
5	Adjoint	175,00 €		RIE niveau A-1	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 000,00 €
	Adjoint principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint principal 1° classe	175,00 €					
4	Adjoint	175,00 €		RIE niveau B-2	121,00 €		1 000,00 €
	Adjoint principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint principal 1° classe	175,00 €					
3	Adjoint	175,00 €		RIE niveau C-3	165,00 €		1 050,00 €
	Adjoint principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint principal 1° classe	175,00 €					
2	Adjoint	175,00 €		RIE niveau D-4	190,00 €		1 050,00 €
	Adjoint principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint principal 1° classe	175,00 €					
1.2	Adjoint	175,00 €	150,00 €	RIE prise de fonction d'un niveau supérieur 2	50,00 €	1 050,00 €	
	Adjoint principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint principal 1° classe	175,00 €					
1.1	Adjoint	175,00 €	210,00 €	RIE prise de fonction d'un niveau supérieur 1	100,00 €	1 050,00 €	
	Adjoint principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint principal 1° classe	175,00 €					

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Cadre d'emplois des Médecins Territoriaux

Médecin de 2^{ème} classe

Médecin de 1^{ère} classe

Médecin hors classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 13 juillet 2018 portant application au corps des médecins inspecteurs de santé publique des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Médecins Territoriaux

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux	
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant			
5	Médecin 2° classe	718,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	2 891,67 €	
	Médecin 1° classe	788,00 €						
	Médecin hors classe	1 085,00 €						
4	Médecin 2° classe	718,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €			2 891,67 €
	Médecin 1° classe	788,00 €						
	Médecin hors classe	1 085,00 €						
3	Médecin 2° classe	718,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €			2 891,67 €
	Médecin 1° classe	788,00 €						
	Médecin hors classe	1 085,00 €						
2	Médecin 2° classe	718,00 €		Niveau 2.1 Responsable de pôle d'activité Responsable appui et développement	250,00 €			3 750,00 €
	Médecin 1° classe	788,00 €						
	Médecin hors classe	1 085,00 €						
1	Médecin 2° classe	718,00 €	Niveau 2.0 Directeur Manager Directeur d'établissement Culturel Directeur Expert	410,00 €		3 750,00 €		
	Médecin 1° classe	788,00 €						
	Médecin hors classe	1 085,00 €						

Cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux

Cadre de santé de 2° classe

Cadre de santé de 1° classe

Cadre supérieur de santé

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Cadres Territoriaux de santé paramédicaux

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
3	Cadre de santé 2° classe	522,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	2 000,00 €
	Cadre de santé 1° classe	555,00 €					
	Cadre supérieur de santé	678,00 €					
2	Cadre de santé 2° classe	522,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		2 000,00 €
	Cadre de santé 1° classe	555,00 €					
	Cadre supérieur de santé	678,00 €					
1	Cadre de santé 2° classe	522,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €		2 000,00 €
	Cadre de santé 1° classe	555,00 €					
	Cadre supérieur de santé	678,00 €					

Cadre d'emplois des Psychologues Territoriaux

Psychologue de classe normale

Psychologue hors classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 4 février 2021 pris pour l'application au corps des psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse du décret no 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.

Cadre d'emplois des Psychologues Territoriaux							
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
5	Psychologue de classe normale	562,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	2 000,00 €
	Psychologue hors classe	718,00 €					
4	Psychologue de classe normale	562,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		2 000,00 €
	Psychologue hors classe	718,00 €					
3	Psychologue de classe normale	562,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €		2 000,00 €
	Psychologue hors classe	718,00 €					
2	Psychologue de classe normale	562,00 €		Niveau 2.1 Responsable de pôle d'activité Responsable appui et développement	250,00 €		2 500,00 €
	Psychologue hors classe	718,00 €					
1	Psychologue de classe normale	562,00 €		Niveau 2.0 Directeur Manager Directeur d'établissement Culturel Directeur Expert	410,00 €		2 500,00 €
	Psychologue hors classe	718,00 €					

Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales

Puéricultrice

Puéricultrice hors classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.

Cadre d'emplois des Puéricultrices territoriales								
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux	
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant			
3	Puéricultrice	525,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 500,00 €	
	Puéricultrice hors classe	545,00 €						
2	Puéricultrice	525,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		1 910,00 €	
	Puéricultrice hors classe	545,00 €						
1	Puéricultrice	525,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €			1 910,00 €
	Puéricultrice hors classe	545,00 €						

Cadre d'emplois des Infirmiers Territoriaux en soins généraux

Infirmier en soins généraux

Infirmier en soins généraux hors classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Infirmiers en soins généraux								
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux	
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant			
3	Infirmiers en soins généraux	525,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 500,00 €	
	Infirmiers hors classe	545,00 €						
2	Infirmiers en soins généraux	525,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		1 910,00 €	
	Infirmiers hors classe	545,00 €						
1	Infirmiers en soins généraux	525,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €			1 910,00 €
	Infirmiers hors classe	545,00 €						

Cadre d'emplois des infirmiers Territoriaux

Infirmier de classe normale

Infirmier de classe supérieure

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Infirmiers territoriaux

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
3	Infirmier classe normale	314,00 €		RIF 1° niveau	100,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	758,33 €
	Infirmier classe supérieur	342,00 €					
2	Infirmier classe normale	314,00 €		RIF 2° niveau	140,00 €		852,50 €
	Infirmier classe supérieur	342,00 €					
1	Infirmier classe normale	314,00 €		852,50 €			
	Infirmier classe supérieur	342,00 €					

Cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux

Pédicures-podologues, ergothérapeutes, ...

Pédicures-podologues, ergothérapeutes, ... Hors classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
3	Pédicures-podologues, ergothérapeutes...	525,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 500,00 €
	Pédicures-podologues, ergothérapeutes... Hors classe	545,00 €					
2	Pédicures-podologues, ergothérapeutes...	525,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		1 910,00 €
	Pédicures-podologues, ergothérapeutes... Hors classe	545,00 €					
1	Pédicures-podologues, ergothérapeutes...	525,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €		1 910,00 €
	Pédicures-podologues, ergothérapeutes... Hors classe	545,00 €					

Cadre d'emplois des masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes

Masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes

Masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes Hors classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
3	Masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes	525,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 500,00 €
	Masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes Hors classe	545,00 €					
2	Masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes	525,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		1 910,00 €
	Masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes Hors classe	545,00 €					
1	Masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes	525,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €		1 910,00 €
	Masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes Hors classe	545,00 €					

Cadre d'emplois des auxiliaires Territoriaux de puériculture

Auxiliaire de puériculture classe normale

Auxiliaire de puériculture classe supérieure

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Auxiliaire de puériculture

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
1	Auxiliaire de puériculture classe normale	314,00 €		RIF 1° niveau	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	758,33 €
	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	342,00 €					

Cadre d'emplois des Aides-soignants

Aides-soignants classe normale

Aides-soignants classe supérieure

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Aides-soignants							
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
2	Aide-soignant classe normale	314,00 €		RIF 1° niveau	100,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	758,33 €
	Aide-soignant classe supérieure	342,00 €					
1	Aide-soignant classe normale	314,00 €		RIF 2° niveau (spécialité gériatrie)	140,00 €		852,50 €
	Aide-soignant classe supérieure	342,00 €					

Cadre d'emplois des auxiliaires Territoriaux de soins

Auxiliaire de soins principal de 2ème classe

Auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Auxiliaires de soins							
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
1	Auxiliaire principal 2° classe	244,00 €	70,00 €	RIE prise de fonction d'un niveau supérieur	100,00 €		1 050,00 €
	Auxiliaire principal 1° classe	270,00 €	44,00 €				

SECTEUR SOCIAL

Cadre d'emplois des Conseillers Territoriaux socio-éducatifs

Conseiller socio-éducatif

Conseiller socio-éducatif hors classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des Conseillers Territoriaux Socio-éducatifs

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
3	Conseiller socio-éducatif	555,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	2 000,00 €
	Conseiller socio-éducatif hors classe	678,00 €					
2	Conseiller socio-éducatif	555,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		2 500,00 €
	Conseiller socio-éducatif hors classe	678,00 €					
1	Conseiller socio-éducatif	555,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €		2 500,00 €
	Conseiller socio-éducatif hors classe	678,00 €					

Cadre d'emplois des Assistants Territoriaux socio-éducatifs

Assistant socio-éducatif

Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Cadre d'emplois des Assistants socio-éducatifs

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
3	Assistant socio-éducatif	525,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 500,00 €
	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	545,00 €					
2	Assistant socio-éducatif	525,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		1 910,00 €
	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	545,00 €					
1	Assistant socio-éducatif	525,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €		1 910,00 €
	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	545,00 €					

Cadre d'emplois des Éducateurs Territoriaux de jeunes enfants
Éducateur de jeunes enfants
Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.

Cadre d'emplois des Éducateurs de jeunes enfants							
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
3	Educateur de jeunes enfants	525,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 213,33 €
	Educateur classe exceptionnelle	545,00 €					
2	Educateur de jeunes enfants	525,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		1 260,00 €
	Educateur classe exceptionnelle	545,00 €					
1	Educateur de jeunes enfants	525,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €		1 260,00 €
	Educateur classe exceptionnelle	545,00 €					

Cadre d'emplois des Agents Territoriaux spécialisés des écoles maternelles
Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe
Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des ATSEM

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
2	ATSEM principal 2 ^o classe	175,00 €		RIE niveau A-1	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 000,00 €
	ATSEM principal 1 ^o classe	175,00 €					
1	ATSEM principal 2 ^o classe	175,00 €		RIE niveau B-2	121,00 €		1 000,00 €
	ATSEM principal 1 ^o classe	175,00 €					

Cadre d'emplois des Agents sociaux Territoriaux

Agent social

Agent social principal de 2ème classe

Agent social principal de 1ère classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadres d'emplois des agents sociaux							
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
5	Agent social	175,00 €		RIE niveau A-1	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 000,00 €
	Agent social principal 2° classe	175,00 €					
	Agent social principal 1° classe	175,00 €					
4	Agent social	175,00 €		RIE niveau B-2	121,00 €		1 000,00 €
	Agent social principal 2° classe	175,00 €					
	Agent social principal 1° classe	175,00 €					
3	Agent social	175,00 €		RIE niveau C-3	165,00 €		1 050,00 €
	Agent social principal 2° classe	175,00 €					
	Agent social principal 1° classe	175,00 €					
1	Agent social	175,00 €	139,00 €	RIE prise de fonction d'un niveau supérieur	100,00 €	1 050,00 €	
	Agent social principal 2° classe	175,00 €	139,00 €				
	Agent social principal 1° classe	175,00 €	139,00 €				

FILIÈRE ANIMATION

Cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Animateur

Animateur principal de 2° classe

Animateur principal de 1° classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
2	Animateur	385,00 €		RIF 1° niveau	100,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 516,67 €
	Animateur principal 2° classe	415,00 €					
	Animateur principal 1° classe	430,00 €					
1	Animateur	385,00 €		RIF 2° niveau	140,00 €		1 655,00 €
	Animateur principal 2° classe	415,00 €					
	Animateur principal 1° classe	430,00 €					

Cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation

Adjoint d'animation

Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Adjoints d'animation Territoriaux							
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
5	Adjoint d'animation	175,00 €		RIE niveau A-1	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 000,00 €
	Adjoint d'animation principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint d'animation principal 1° classe	175,00 €					
4	Adjoint d'animation	175,00 €		RIE niveau B-2	121,00 €		1 000,00 €
	Adjoint d'animation principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint d'animation principal 1° classe	175,00 €					
3	Adjoint d'animation	175,00 €		RIE prise de fonction d'un niveau supérieur	100,00 €		1 050,00 €
	Adjoint d'animation principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint d'animation principal 1° classe	175,00 €					
2	Adjoint d'animation	175,00 €		210,00 €	100,00 €		1 050,00 €
	Adjoint d'animation principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint d'animation principal 1° classe	175,00 €					
1	Adjoint d'animation	175,00 €	210,00 €	100,00 €	1 050,00 €		
	Adjoint d'animation principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint d'animation principal 1° classe	175,00 €					

FILIÈRE SPORTIVE

Cadre d'emplois des Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Éducateur des APS

Éducateur principal de 2° classe des APS

Éducateur principal de 1° classe des APS

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Éducateurs Territoriaux des APS

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
2	Éducateur des APS	385,00 €		RIF 1° niveau	100,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 516,67 €
	Éducateur principal de 2° classe des APS	415,00 €					
	Éducateur principal de 1° classe des APS	430,00 €					
1	Éducateur des APS	385,00 €		RIF 2° niveau	140,00 €		1 655,00 €
	Éducateur principal de 2° classe des APS	415,00 €					
	Éducateur principal de 1° classe des APS	430,00 €					

Cadre d'emplois des Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Opérateur

Opérateur qualifié

Opérateur principal

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Opérateurs Territoriaux des APS

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux			
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant					
5	Opérateur	175,00 €		RIE niveau A-1	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 000,00 €			
	Opérateur qualifié	175,00 €								
	Opérateur principal	175,00 €								
4	Opérateur	175,00 €		RIE niveau B-2	121,00 €		Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 000,00 €		
	Opérateur qualifié	175,00 €								
	Opérateur principal	175,00 €								
3	Opérateur	175,00 €						Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 050,00 €	
	Opérateur qualifié	175,00 €								
	Opérateur principal	175,00 €								
2	Opérateur	175,00 €				Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA			1 050,00 €	
	Opérateur qualifié	175,00 €								
	Opérateur principal	175,00 €								
1	Opérateur	175,00 €			210,00 €		RIE prise de fonction d'un niveau supérieur		100,00 €	1 050,00 €
	Opérateur qualifié	175,00 €			210,00 €					
	Opérateur principal	175,00 €			210,00 €					

FILIÈRE CULTURELLE

➤ **Sous filière enseignement artistique**

Cadre d'emplois des Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique

Directeur d'établissements territoriaux d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie

Directeur d'établissements territoriaux d'enseignement artistique de 1^{ère} catégorie

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Directeurs d'enseignement Artistique

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
3	Directeur 2 [°] catégorie	718,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	2 500,00 €
	Directeur 1 [°] catégorie	1 085,00 €					
2	Directeur 2 [°] catégorie	718,00 €					
	Directeur 1 [°] catégorie	1 085,00 €					
1	Directeur 2 [°] catégorie	718,00 €		Niveau 2.0 Directeur Manager Directeur d'établissement Culturel Directeur Expert	410,00 €		3 150,00 €
	Directeur 1 [°] catégorie	1 085,00 €					

Cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'enseignement artistiques

Professeur de classe normal

Professeur hors classe

Indemnité de suivi et d'orientation des élèves

Décret n°93-55 du 15 janvier 1993

Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les professeurs chargés de direction

Décret n°2002-63 du 14 janvier 2002

Cadre d'emplois des Professeurs d'enseignement artistique Hors RIFSEEP

Groupe	Grade	ISOF		ISOM		Plafonds mensuels maximaux	
		Taux moyen Mensuel			Taux moyen Mensuel		
2	Professeur de classe normale	101,13 €		Sans encadrement Pas de part ISOM		219,95 €	
	Professeur hors classe	101,13 €					
1	Professeur de classe normale	101,13 €		Avec encadrement	118,82 €		219,95 €
	Professeur hors classe	101,13 €					

Cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique

Assistant territorial d'enseignement artistique

Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2° classe

Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1° classe

Indemnité de suivi et d'orientation des élèves

Décret n°93-55 du 15 janvier 1993

Cadre d'emplois des Assistants d'enseignement artistique Hors RIFSEEP							
Grade	ISOF		ISOM		CIA	Plafonds mensuels maximaux	
	Taux moyen Mensuel			Taux moyen Mensuel			
Assistant d'enseignement artistique	101,13 €		Sans encadrement Pas de part ISOM		Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	219,95 €	
Assistant d'enseignement artistique principal 2° classe	101,13 €						
Assistant d'enseignement artistique principal de 1° classe	101,13 €						
Assistant d'enseignement artistique	101,13 €		Avec encadrement	118,82 €			219,95 €
Assistant d'enseignement artistique principal 2° classe	101,13 €						
Assistant d'enseignement artistique principal de 1° classe	101,13 €						

➤ **Sous filière du patrimoine et des bibliothèques**

Cadre d'emplois des Conservateurs territoriaux du patrimoine

Conservateur

Conservateur en chef

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 7 décembre 2017 pris pour l'application au corps des conservateurs du patrimoine relevant du ministère de la culture et de la communication des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Conservateurs du Patrimoine

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
7	Conservateur du patrimoine	718,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	3 377,50 €
	Conservateur en chef du patrimoine	788,00 €					
6	Conservateur du patrimoine	718,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		3 377,50 €
	Conservateur en chef du patrimoine	788,00 €					
5	Conservateur du patrimoine	718,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €		3 377,50 €
	Conservateur en chef du patrimoine	788,00 €					
4	Conservateur du patrimoine	718,00 €		Niveau 2.1 Responsable de pôle d'activité Responsable appui et développement	250,00 €		3 950,00 €
	Conservateur en chef du patrimoine	788,00 €					
3	Conservateur du patrimoine	718,00 €		Niveau 2.0 Directeur Manager Directeur d'établissement Culturel Directeur Expert	410,00 €		3 950,00 €
	Conservateur en chef du patrimoine	788,00 €					
2	Conservateur du patrimoine	718,00 €		Niveau 1.1 Directeur de département	1 205,00 €		4 600,00 €
	Conservateur en chef du patrimoine	788,00 €					
1	Conservateur du patrimoine			Niveau 1.0 DGA – DGS	Montants individuels		4 600,00 €
	Conservateur en chef du patrimoine						

Cadre d'emplois des Conservateurs territoriaux de bibliothèques

Conservateur

Conservateur en chef

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques

Cadre d'emplois des Conservateurs des Bibliothèques							
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
7	Conservateur	718,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	2 916,67 €
	Conservateur en chef	788,00 €					
6	Conservateur	718,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		2 916,67 €
	Conservateur en chef	788,00 €					
5	Conservateur	718,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €		2 916,67 €
	Conservateur en chef	788,00 €					
4	Conservateur	718,00 €		Niveau 2.1 Responsable de pôle d'activité Responsable appui et développement	250,00 €		3 083,33 €
	Conservateur en chef	788,00 €					
3	Conservateur	718,00 €		Niveau 2.0 Directeur Manager Directeur d'établissement Culturel Directeur Expert	410,00 €		3 083,33 €
	Conservateur en chef	788,00 €					
2	Conservateur	718,00 €		Niveau 1.1 Directeur de département	1 205,00 €		3 333,33 €
	Conservateur en chef	788,00 €					
1	Conservateur		Niveau 1.0 DGA – DGS	Montants individuels	3 333,33 €		
	Conservateur en chef						

Cadre d'emplois des Attachés territoriaux de conservation du patrimoine

Attaché de conservation du patrimoine

Attaché principal de conservation du patrimoine

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques

Cadre d'emplois des Attachés territoriaux de conservation du Patrimoine							
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
5	Attaché de conservation du patrimoine	562,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	2 666,67 €
	Attaché principal de conservation du patrimoine	718,00 €					
4	Attaché de conservation du patrimoine	562,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		2 666,67 €
	Attaché principal de conservation du patrimoine	718,00 €					
3	Attaché de conservation du patrimoine	562,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €		2 666,67 €
	Attaché principal de conservation du patrimoine	718,00 €					
2	Attaché de conservation du patrimoine	562,00 €		Niveau 2.1 Responsable de pôle d'activité Responsable appui et développement	250,00 €		2 916,67 €
	Attaché principal de conservation du patrimoine	718,00 €					
1	Attaché de conservation du patrimoine	562,00 €		Niveau 2.0 Directeur Manager Directeur d'établissement Culturel Directeur Expert	410,00 €		2 916,67 €
	Attaché principal de conservation du patrimoine	718,00 €					

Cadre d'emplois des Bibliothécaires territoriaux

Bibliothécaire

Bibliothécaire principal

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques

Cadre d'emplois des Bibliothécaires Territoriaux							
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
5	Bibliothécaire	562,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	2 666,67 €
	Bibliothécaire principal	718,00 €					
4	Bibliothécaire	562,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		2 666,67 €
	Bibliothécaire principal	718,00 €					
3	Bibliothécaire	562,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €		2 666,67 €
	Bibliothécaire principal	718,00 €					
2	Bibliothécaire	562,00 €		Niveau 2.1 Responsable de pôle d'activité Responsable appui et développement	250,00 €		2 916,67 €
	Bibliothécaire principal	718,00 €					
1	Bibliothécaire	562,00 €		Niveau 2.0 Directeur Manager Directeur d'établissement Culturel Directeur Expert	410,00 €		2 916,67 €
	Bibliothécaire principal	718,00 €					

Cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Assistant de conservation

Assistant de conservation principal de 2° classe

Assistant de conservation principal de 1° classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques

Cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
3	Assistant de conservation	385,00 €		RIF 1° niveau	100,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 416,67 €
	Assistant de conservation principal 2° classe	415,00 €					
	Assistant de conservation principal de 1° classe	430,00 €					
2	Assistant de conservation	385,00 €		RIF 2° niveau	140,00 €		1 583,33 €
	Assistant de conservation principal 2° classe	415,00 €					
	Assistant de conservation principal de 1° classe	430,00 €					
1	Assistant de conservation	385,00 €	177,00 €	RIF prise de fonction d'un niveau supérieur	75,00 €	1 583,33 €	
	Assistant de conservation principal 2° classe	415,00 €	147,00 €				
	Assistant de conservation principal de 1° classe	430,00 €	132,00 €				

Cadre d'emplois des Adjoints territoriaux du patrimoine

Adjoint du patrimoine

Adjoint du patrimoine principal de 1° classe

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine							
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant		
5	Adjoint du patrimoine	175,00 €		RIE niveau A-1	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	1 000,00 €
	Adjoint du patrimoine principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint du patrimoine principal 1° classe	175,00 €					
4	Adjoint du patrimoine	175,00 €		RIE niveau B-2	121,00 €		1 000,00 €
	Adjoint du patrimoine principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint du patrimoine principal 1° classe	175,00 €					
3	Adjoint du patrimoine	175,00 €		RIE niveau C-3	165,00 €		1 050,00 €
	Adjoint du patrimoine principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint du patrimoine principal 1° classe	175,00 €					
2	Adjoint du patrimoine	175,00 €		RIE niveau D-4	190,00 €		1 050,00 €
	Adjoint du patrimoine principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint du patrimoine principal 1° classe	175,00 €					
1	Adjoint du patrimoine	175,00 €		RIE prise de fonction d'un niveau supérieur	100,00 €		1 050,00 €
	Adjoint du patrimoine principal 2° classe	175,00 €					
	Adjoint du patrimoine principal 1° classe	175,00 €					

Filière POLICE MUNICIPALE : Il est à noter qu'une délibération spécifique est adoptée en Conseil métropolitain et Conseil municipal de juin 2022.